

Formation à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations dans la fonction publique hospitalière

Contexte

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Élysée, le 25 novembre 2017. Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert.

En application de l'action 1.5 de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, la circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents Égalité au sein de l'État et de ses établissements publics précise les missions des référentes et référents Égalité. Cette même circulaire précise que chaque administration de l'État doit se doter, d'ici le 1er mars 2020, d'un réseau de référentes et référents Égalité, désignés au sein de chaque direction ou service d'administration centrale, service déconcentré, préfecture, académie ou établissement public administratif de l'État, afin que l'ensemble des agents publics puissent saisir un référent Égalité de proximité, sans préjudice de la mise en place d'une mutualisation.

Objectifs

Seront renseignés ultérieurement

Renseignements complémentaires

Formation modulaire en fonction des publics ciblés:

1. L'encadrant intermédiaire : 1er relais du déploiement opérationnel de la lutte contre les stéréotypes, les inégalités et les discriminations - 0.5 jour en classe virtuelle.
2. Formation des référent(e)s égalité et/ou diversité - 2 jours en présentiel.
3. Formation des agent(e)s des services de ressources humaines - 1 jour en présentiel.

Exercice
2024

Nature
AFR

Organisé par
ITAQUE

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Modules

- **L'encadrant intermédiaire : 1er relais du déploiement opérationnel de la lutte contre les stéréotypes, les inégalités et les discriminations**
Durée : 3 heures
- **Formation des référent(e)s égalité et/ou diversité**
Durée : 14 heures
- **Formation des agent(e)s des services des ressources humaines**
Durée : 7 heures